

Conférence de Denis de Rougemont (Montreux, 27 août 1947)

Légende: Au Congrès de Montreux du 27 au 31 août 1947, l'écrivain suisse Denis de Rougemont expose les fondements spirituels du fédéralisme dont la Confédération helvétique pourrait servir de modèle.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Mouvement européen, ME. ME 404.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/conference_de_denis_de_rougemont_montreux_27_aout_1947-fr-872de14f-3923-4054-bb65-15979d26ae13.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

L'attitude fédéraliste

Conférence de Monsieur Denis de Rougemont à Montreux, Congrès UEF.

Les organisateurs de ce congrès m'ont prié de vous parler ce soir des fondements spirituels du fédéralisme. Le danger que présente un tel sujet, c'est qu'il risque d'entraîner à des généralisations théoriques; or, rien n'est plus contraire à l'essence même du fédéralisme que l'esprit théorique et les généralisations. Et cette phrase résume assez bien le principal de ce que j'aurai à dire ce soir.

J'ai toujours éprouvé de la répugnance à séparer les valeurs spirituelles de leur incarnation dans les réalités humaines. J'essaierai donc de définir l'esprit fédéraliste d'une manière indirecte, par implication, et je m'en tiendrai le plus possible à ses manifestations concrètes, telles que nous pouvons les observer et les contrôler de très près dans une expérience bien connue : celle de la Confédération helvétique.

Toutefois, je ne puis éviter de poser au départ quelques définitions. Je pense qu'il est vain de parler des problèmes politiques si l'on ne s'est pas entendu d'abord sur une certaine idée de l'homme. Car toute politique implique une certaine idée de l'homme, et contribue à promouvoir un certain type d'humanité, qu'on le veuille ou non qu'on le sache ou non. Quelle est donc la définition de l'homme sur laquelle nous pouvons tomber d'accord, tacitement, puisqu'en fait nous voici réunis pour parler du fédéralisme ?

Nous ne serions pas ici si nous pensions que le type d'homme le plus souhaitable est l'individu isolé, dégagé de toute responsabilité, vis-à-vis de la communauté. Car dans ce cas, nous serions restés chez nous. Mais nous ne serions pas ici non plus si nous pensions avec Hitler que l'homme n'est qu'un soldat politique totalement absorbé par le service de la communauté. Car alors, nous serions de l'autre côté du rideau de fer, en esprit tout au moins. Si nous sommes ici, c'est que nous savons que l'homme est un être doublement responsable : vis-à-vis de sa vocation propre et unique, d'une part, et d'autre part vis-à-vis de la communauté au sein de laquelle sa vocation s'exerce. Aux individualistes nous rappelons donc que l'homme ne peut se réaliser intégralement sans se trouver engagé du même coup dans le complexe social. Et aux collectivistes, nous rappelons que les conquêtes sociales ne sont rien si elles n'aboutissent pas à rendre chaque individu plus libre dans l'exercice de sa vocation. L'homme est donc à la fois libre et engagé, à la fois autonome et solitaire. Il vit dans la tension entre ces deux pôles, le particulier et le général; entre ces deux responsabilités, sa vocation et la cité; entre ces deux amours; celui qu'il se doit à lui-même et celui qu'il doit à son prochain, - indissolubles.

Cet homme qui vit dans la tension, le débat créateur, le dialogue permanent, c'est la personne.

Voici donc définis trois types humains, qui favorisent trois types différents de régimes politiques, et sont en retour favorisés par eux.

A l'homme considéré comme pure individu, libre mais non-engagé, correspond un régime démocratique tendant vers l'anarchie, et débouchant dans le désordre, lequel prépare toujours la tyrannie.

A l'homme considéré comme soldat politique, totalement engagé mais non libre, correspond le régime totalitaire.

Enfin, à l'homme comme personne, à la fois libre et engagé, et vivant dans la tension entre l'autonomie et la solidarité, correspond le régime fédéraliste.

J'ajouterai une remarque encore, pour compléter ce schéma trop rapide, mais qui me paraît indispensable. Il ne faut pas penser que la personne soit un moyen terme ou un juste milieu entre l'individu sans responsabilité et le soldat politique sans liberté. Car la personne, c'est l'homme réel, et les deux autres ne sont que des déviations morbides, des démissions de l'humanité complète. La personne n'est pas à mi-chemin entre la peste et le choléra, mais elle représente la santé unique. Un homme qui boit de l'eau et qui se lave, n'est pas à mi-chemin entre celui qui meurt de soif et celui qui se noie.

Et de même, le fédéralisme ne naîtra jamais d'un habile dosage d'anarchie et de dictature, de particularisme borné et de centralisation oppressive. Le fédéralisme est sur un autre plan que ces deux erreurs complémentaires. Chacun sait que l'individualisme outré fait le lit du collectivisme : ces deux extrêmes, eux, sont dans le même plan, se conditionnent et s'appellent l'un l'autre. C'est avec la poussière des individus civiquement irresponsables que les dictateurs font leur ciment. Et nous avons pu voir, pendant la dernière guerre que les résistances que rencontrent les dictateurs, sont au contraire le fait des groupes de citoyens responsables, c'est-à-dire des personnes fédérées.

Ayant ainsi esquissé à grands traits la conception de l'homme sur laquelle nos travaux doivent se fonder et qu'ils ont pour buts ultimes de promouvoir, nous pouvons passer maintenant à une description plus concrète de l'attitude et des méthodes fédéralistes.

L'an dernier, aux Rencontres Internationales de Genève, le philosophe allemand Karl JASPERS déclarait que l'Europe n'a plus de choix qu'entre la balkanisation et l'helvétisation.

Je suppose que Jaspers entendait par balkanisation la désintégration de l'Europe en nationalismes rivaux, et par helvétisation au contraire, l'intégration fédérale des nations, renonçant au dogme de leur souveraineté absolue, et acceptant sous une forme ou sous une autre, une constitution commune.

Dans cette vue, la Suisse moderne serait une sorte de " bon exemple " à suivre.

Rien de plus banal, vous le savez, que cette référence à la Suisse, dès qu'il est question d'Etats-Unis d'Europe ou d'un gouvernement mondial. Rien de plus banal, si ce n'est les objections qui surgissent aussitôt, quand on cite nos institutions : " Tout cela " dit-on, " est bel et bon, pour un petit pays, mais n'est pas applicable aux grands. De plus, il a fallu des siècles aux Suisses pour se fédérer, et nous avons besoin de solutions rapides. "

A la deuxième objection, je répondrai que les cantons suisses n'ont adopté une constitution commune qu'en 1848, au terme d'une crise d'assez courte durée, et en dépit d'une opposition très importante dans la population, doublée d'un scepticisme assez général chez les gens au pouvoir. Ce qui étonne tous les historiens de notre Confédération, c'est justement l'extrême rapidité avec laquelle la Constitution de 1848 fut proposée, écrite, adoptée et mise en pratique. En 1846, elle était encore une utopie. Trois ans plus tard, elle fonctionnait si bien que l'on eût dit qu'elle allait de soi.

Quant à ce que l'on répète sur la petitesse de notre pays, et sur l'impossibilité de transporter ses institutions à l'échelle continentale, je répondrai que l'objection est valable si l'on ne s'attache qu'aux détails de notre mise en pratique du fédéralisme, mais non pas si l'on cherche à dégager de notre expérience l'idée fédéraliste qu'elle illustre. Une expérience de laboratoire est nécessairement plus réduite de dimensions que ses applications, mais pourtant celles-ci n'existeraient pas sans celle-là.

C'est pourquoi, dans notre tentative de définir l'idée fédéraliste en soi, nous ferons bien de ne pas perdre de vue cette expérience-témoin, concrète, typique, et particulièrement concluante.

[...]

Lorsqu'on lit les anciens historiens suisses, j'entends ceux d'avant 1848, on est frappé de constater qu'ils n'emploient jamais le terme de fédéralisme, qu'ils l'ignorent, et qu'ils ne touchent que très rarement, et très vaguement, à l'idée fédéraliste en soi. C'est peut-être parce que cette idée, comme je le disais tout à l'heure, est à la fois simple à sentir et très délicate à formuler. Mais c'est peut-être aussi, et plus probablement, parce qu'un sûr instinct les prévenait de rationaliser les principes de leur vie politique. Il est incontestable, en effet, que l'idée fédéraliste n'a pas cessé d'inspirer et de guider les démarches des meilleurs hommes d'Etat suisses, pendant des siècles. Mais il est non moins certain que cette idée est demeurée informulée, et même soigneusement informulée, jusqu'à ce que la crise d'une guerre civile, en 1847, l'ait forcée à prendre forme et force de loi. Et ce n'est guère qu'au XXème siècle que nos penseurs et sociologues se sont mis à la commenter et à philosopher à son sujet. Jusqu'en 1848, elle allait sans dire, comme la vie même; elle était la

vie de notre civisme et de notre pratique politique. C'est le défi que représente l'esprit totalitaire, qui nous force à faire aujourd'hui la théorie de cette pratique, et qui la transforme en une sorte de programme, ou de manifeste vivant.

Par la force des choses, l'union paisible de deux religions, de quatre langues, de 22 républiques, et de je ne sais combien de " races " en un Etat qui les respecte, cette union prend l'allure à la fois d'un antiracisme déclaré et d'un anti-nationalisme.

L'instinct contrecarré devient conscience; la coutume attaquée devient programme; la pratique remise en question par une propagande agressive se voit contrainte de développer pour sa défense une théorie.

Nous vivons ce moment de l'histoire où le fédéralisme suisse, s'il veut durer, doit devenir à son tour missionnaire.

Telle est sa crise : ou se nier, ou triompher, mais sur le plan de l'Europe entière.

Le grand danger de l'heure présente, pour la Suisse, je le vois dans ce fait qu'elle doit se formuler. Elle doit dire ce qui allait sans dire et qui alors n'en allait que mieux. Elle s'expose à son risque maximum : celui de décoller de ses bases concrètes, perdant ainsi en force originelle ce qu'elle pourrait gagner en conscience de ses fins.

De même pour le fédéralisme européen. Un sentiment commun se formait peu à peu, depuis la guerre de 1914-18. La S.D.N. fut l'un de ses symptômes, bien faible encore. L'idée d'un réseau de pactes bi-latéraux en fut un autre. Dans les deux cas, le sentiment fédéraliste fut promptement détourné au profit de politiques d'hégémonie. Toutefois ce sentiment ne cessait pas de croître et de se renforcer dans la plupart des peuples. La guerre dont nous sortons à peine est venue le fouetter. Brusquement, la question se pose de fédérer l'Europe dès la paix rétablie. Mais parce qu'elle se pose brusquement, elle risque d'être mal posée. J'entends qu'elle risque de ne susciter que des plans rationnels et des systèmes.

C'est pour éviter ce piège autant que possible que je vais me borner à dégager ici, après coup, quelques-uns des principes directeurs qui, d'une manière tout empirique, ont formé notre Fédération.

Je voudrais proposer ce soir à votre examen cinq ou six de ces principes. Et je vais les choisir parmi ceux qui me paraissent applicables, immédiatement, dans l'état présent de l'Europe.